Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1er février 2021 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008) afin de mettre à jour certains pouvoirs en matière de contrats et autorisations de dépenses (RCA06-27008-14).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 3E JOUR DE FÉVRIER 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva